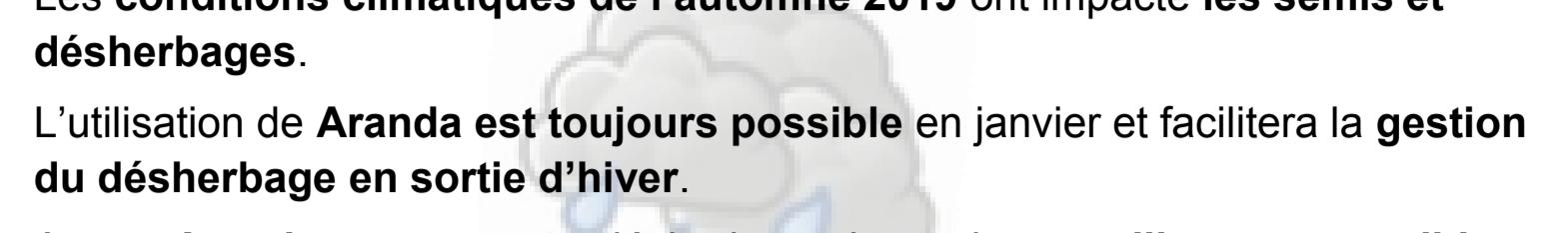


HERBICIDES CEREALES

Aranda®

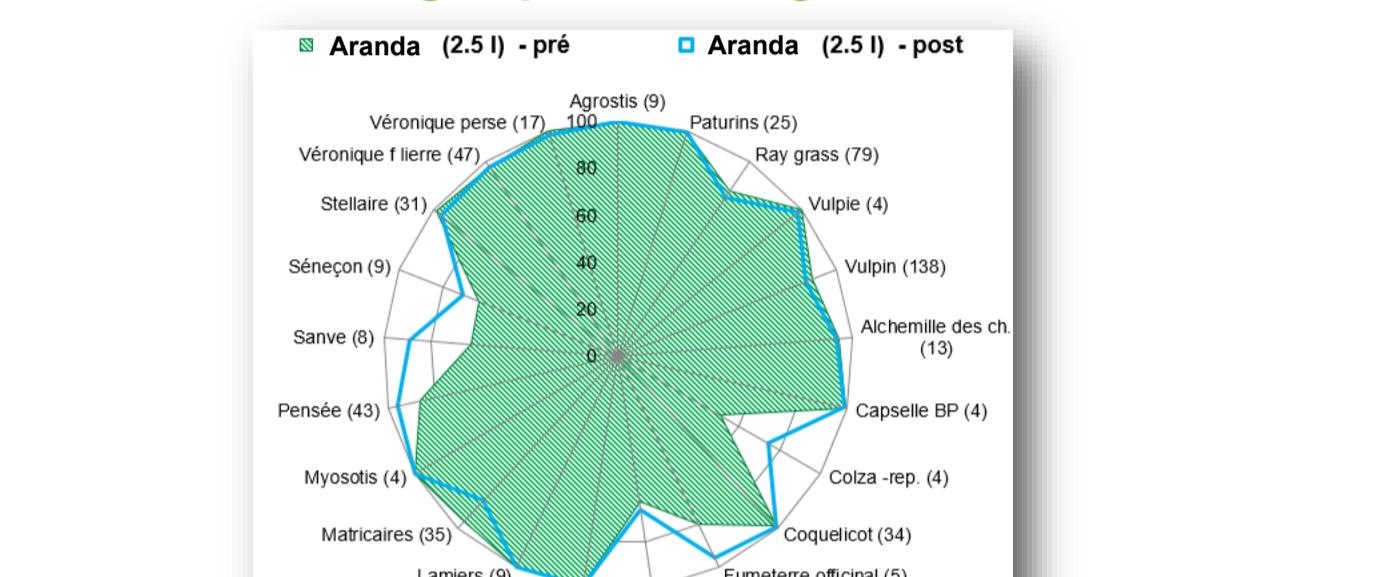


Les conditions climatiques de l'automne 2019 ont impacté les semis et désherbagés.

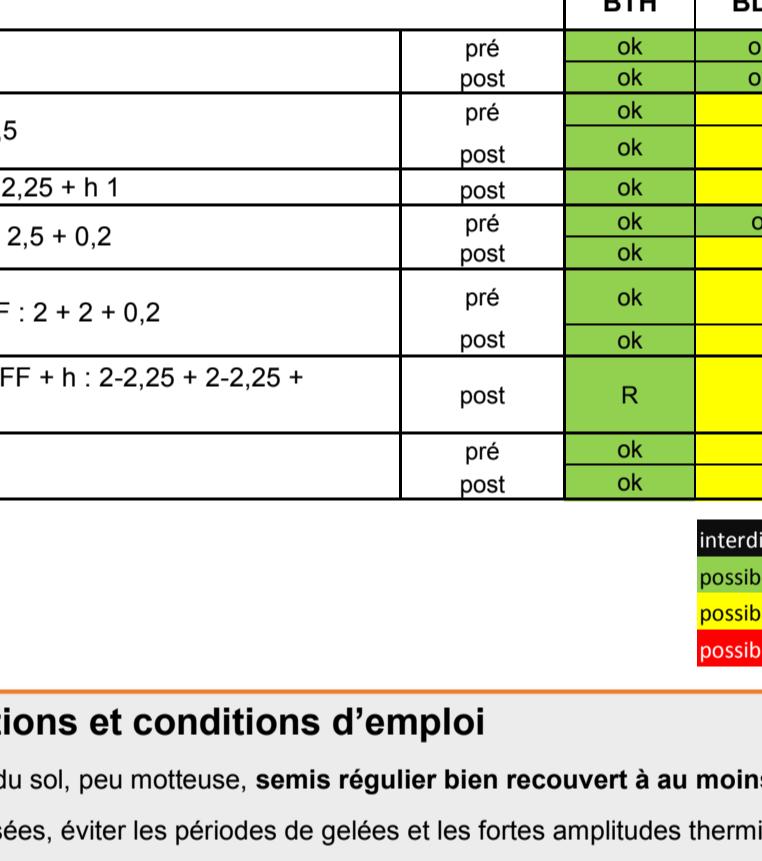
L'utilisation de Aranda est toujours possible en janvier et facilitera la gestion du désherbage en sortie d'hiver.

Avec Aranda, comment désherber dans les meilleures conditions en post-levée ?

Aranda, pour un désherbage de la pré à la post-levée



Aranda, un très large spectre sur graminées et dicots

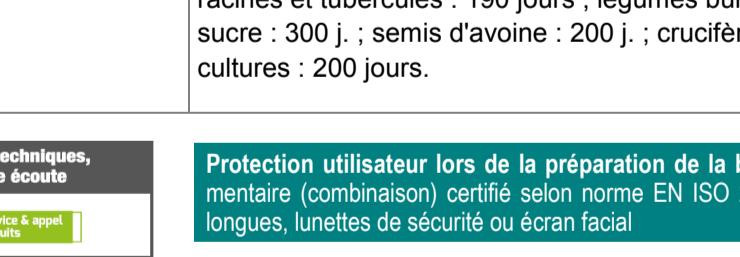


	BLE			ORGE OH
	BTH	BDH	Triticale	
Aranda	pré	ok	ok	ok
	post	ok	ok	ok
Aranda 2,5 + Défi 2,5	pré	ok		ok
	post	ok		
Aranda 2,5 + Daiko 2,25 + h 1	post	ok		non
Aranda + DFF 500 : 2,5 + 0,2	pré	ok	ok	ok
	post	ok	ok	ok
Aranda + Défi + DFF : 2 + 2 + 0,2	pré	ok		ok DFF 0,15
	post	ok		
Aranda + Daiko + DFF + h : 2-2,25 + 2-2,25 + 0,15 + 1	post	R		interdit
Aranda + CTU	pré	ok		ok
	post	ok		ok

interdit AMM
possible AMM
possible AMM mais pas d'info
possible AMM mais non recommandé

Recommandations et conditions d'emploi

- ✓ Bonne préparation du sol, peu motteuse, **semis régulier bien recouvert à au moins 2,5 cm**.
- ✓ Céréales non stressées, éviter les périodes de gelées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- ✓ Différer l'application si de fortes pluies sont à craindre.
- ✓ Ne pas traiter sur sols sableux, hydromorphes, fortement caillouteux et à taux de matière organique élevé (>6%).



Qu'est-ce que Aranda® ?

® Marque déposée BASF	Aranda®
AMM	N° 2090118
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Composition	60 g/l de flufenacet et 300 g/l de pendiméthaline
Usages autorisés	Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, triticale, orge d'hiver
Dose autorisée	2,5 l/ha
Stade d'application	Pré-levée - post-levée précoce jusqu'au stade BBCH 25 (mi-tallage) Blé dur d'hiver et orge de printemps semée à l'automne : éviter le stade pointant
Nombre maximum d'application	1 par an, ne pas fractionner
ZNT aquatique	20 mètres
DRE	24 heures
Autres données réglementaires	Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. Pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée, respecter un délai de : légumes racines et tubercules : 190 jours ; légumes bulbes et feuilles : 200 j ; betterave à sucre : 300 j. ; semis d'avoine : 200 j. ; crucifères oléagineuses : 250 j, autres cultures : 200 jours.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appels gratuits

Protection utilisateur lors de la préparation de la bouillie : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Defi® : marque déposée Syngenta France SAS. N°AMM 8700462 - Composition : 800 g/l prosulfocarbe Daiko® : marque déposée Syngenta France SAS. N°AMM 2110151 - Composition : 10 g/l clodinafop-propargyl + 2,5 g/l cloquintocet-mexyl + 800 g/l prosulfocarbe. CTU : Chlortoluron- voir spécificité selon produit utilisé - DFF 500 : 500g/l de Diflufenicanil - voir spécificité selon produit utilisé. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com - Septembre 2019 - ref. 677CEHE1219OUEST. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application auprès du N° Vert, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Aranda® : SGH07, SGH08, SGH09. Danger. H302 : nocif en cas d'ingestion. H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : provoque une irritation cutanée. H400 : très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Peut produire une réaction allergique. Contient de la pendiméthaline et du flufenacet.

Defi® : SGH07, SGH08, SGH09. Danger. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Daiko® : SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du prosulfocarbe, du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

CTU : Chlortoluron - voir spécificité étiquette produit

DFF 500 : Diflufenicanil 500 g/l - voir spécificité étiquette produit

SGH07

SGH08

SGH09

SGH09

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.